

# « L'affaire Lafarge, suite... et fin ? »

Palais Littéraire et Musical : conférence d'Édouard de Lamaze

(Paris – 16 juin 2004)

ACTUALITÉ

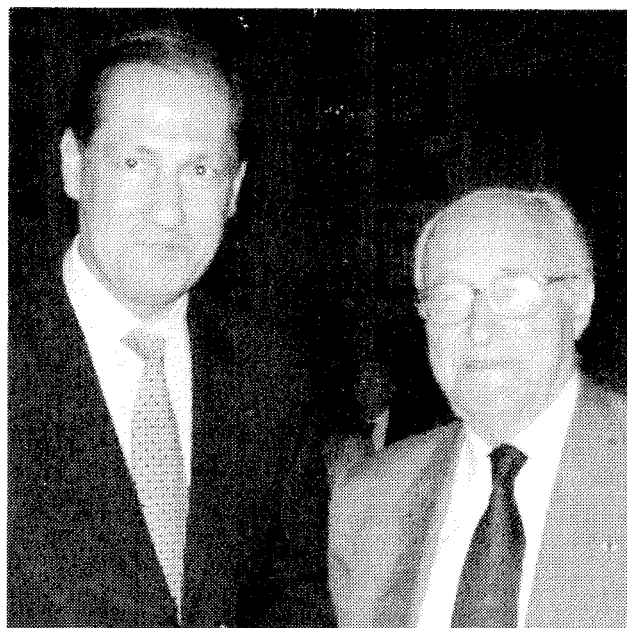
C'est dans une Bibliothèque de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris comble pour l'occasion qu'invité par le Palais Littéraire et Musical, Édouard de Lamaze, AMCO, ancien Délégué interministériel aux professions libérales, a évoqué le 16 juin dernier « L'affaire Lafarge, suite... et fin ? ».

Une conférence dans le droit fil de celle du Bâtonnier Philippe Lafarge il y a quelques années, Édouard de Lamaze apportant des éléments complémentaires à l'enquête de ce dernier en faisant notamment état des révélations d'Emma Pontier, épouse de son ancêtre Auguste de Lamaze. Nous reproduisons ci-dessous les propos d'accueil du président du Palais Littéraire et Musical, le Bâtonnier Henri Ader.

*Propos introductifs par Henri Ader*

**Ancien Bâtonnier, président du Palais Littéraire et Musical**

**M**onsieur le Bâtonnier,  
Messieurs de l'Académie française, Alain Decaux et Gabriel de Broglie,  
Madame et Messieurs les anciens Bâtonniers,  
Mesdames et Messieurs les hauts magistrats,  
Mesdames et Messieurs,  
Mes chers confrères  
Nous vous accueillons, mon cher Edouard, avec grand plaisir. Vous venez donner au Palais Littéraire et Musical, une conférence très attendue sur l'affaire Lafarge.  
Très attendue en raison de la personnalité du conférencier.  
Avocat de longue date, successivement président de l'Union des jeunes avocats et président de la Fédération nationale des Unions de jeunes avocats, membre du Conseil de l'Ordre, vous vous êtes illustré hors du palais comme délégué interministériel aux professions libérales.  
Vous y avez laissé le souvenir d'un homme, d'un diplomate, et d'un chef fermement attaché aux valeurs de ces professions libérales, professions trop souvent décriées aujourd'hui.  
Conférence attendue encore car votre épouse, Pris-



Édouard de Lamaze et Alain Decaux

cilla a eu l'an dernier le prix du Palais Salon démocratiquement décerné par les membres du Palais Salon qui ont été charmés par le tableau qu'elle avait soumis à ce jury exigeant.

Or, le Palais Salon, animé par Bruno Richard, notre secrétaire général, est tous les deux ans comme un frère pour le Palais Littéraire et Musical.

Clio et Euterpe dansent alors autour d'Apelle et tous les arts sont présents au Palais.

Conférence attendue encore car mon cher Edouard, malgré vos obligations et vos travaux que j'ai évoqués tout à l'heure, vous avez taquiné la muse, Clio précisément, la muse de l'histoire.

Le livre où vous nous racontez la vie du chevalier Jean de Pradel, *Un corrézien en Louisiane au XVIII<sup>e</sup> siècle*, nous dévoile le caractère de cet officier, homme d'affaires qui se fit construire de 1750 à 1754, à La Nouvelle Orléans, le château de Monplaisir représenté dans votre livre par un dessin charmant de Priscilla, d'après une gravure de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ah ! Ce château n'avait rien à voir avec celui du Glandier dont vous allez parler dans un instant.

Le château du Glandier aurait eu le charme de Monplaisir que le destin de M<sup>me</sup> Lafarge (... et celui de Monsieur) en eût été changé.

Cette agréable monographie et l'ouvrage que vous

avez écrit en 1988, *Notes sur la famille de Pradel de Lamaze*, de Uzerche au XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, vous ont fait entrer dans le peloton de plus en plus fourni, composé de nos confrères qui, dans tous les domaines : poésie, histoire, mémoires etc... se consacrent à l'écriture... sans abandonner leur cabinet.

Conférence très attendue enfin car, comme vous l'annoncez, c'est la suite et la fin de l'affaire Lafarge. Il y a quelques années, ici même, sous l'égide de Jacques Revuz, son associé, alors président du Palais Littéraire et Musical, le Bâtonnier Philippe Lafarge – simple homonyme de la veuve célèbre – mais corrézien endiable, donna une conférence inoubliable et inoubliée sur l'affaire Lafarge.

Il commença par une lettre qu'écrivit le 12 septembre 1852 l'abbé Bounel, curé aumônier des bains d'Ussat, à son évêque, l'évêque de Pamiers.

Il lui disait que quelques heures avant sa mort et non sous le secret de la confession, M<sup>me</sup> Lafarge, qui possédait toutes ses facultés dit-il, déclara à haute voix qu'elle était parfaitement innocente de ce dont on l'accusait.

Et le curé de demander à l'époque s'il peut consigner cela par lettre comme la famille l'en priait.

Nous ne connaissons pas la réponse de l'évêque, mais après avoir écouté le Bâtonnier Lafarge nous raconter le procès, avec brio, en citant réquisitoires et plaidoiries, nous nous interrogeons encore : « *Était-elle coupable ou non ?* ».

Le Bâtonnier, matois et prudent, avait terminé sa conférence brusquement en donnant la fin de la plaidoirie de Paillet, avocat de M<sup>me</sup> Lafarge, et en ajoutant *mezzo voce* que Lafarge était probablement mort de la fièvre typhoïde et en tout cas certainement pas d'empoisonnement.



Marie Lafarge

Ce « probablement » nous laissa dans le doute.

Heureusement, mon cher Edouard, vous venez nous apporter la suite et la fin de ce fait divers qui a agité le XIX<sup>e</sup> siècle, en France comme à l'étranger, et le XX<sup>e</sup> en tout cas, à la Conférence du Stage et au Palais Littéraire. »